Communauté internet

« TousavecMOB28 »

Mail : tousavecmob28@gmail.com



Dreux, le 14/03/2016

À Monsieur le Préfet de Région

Place de la République
CS 80537
28 019 Chartres cedex

Objet : Coûts de la mise en concession des RN12 et RN154 pour les collectivités.

M. Le Préfet de Région,

Nous nous adressons à vous comme garant de l'intérêt collectif ...

Le projet autoroutier a été présenté aux collectivités comme la solution unique à n'importe quel prix (qu'elles devront payer quasiment seules). Nous ne pouvons l'accepter.
Notre refus est d'autant plus légitime que l'intérêt socio-économique pour la collectivité n'a toujours pas été démontré. Cette information est un élément clé pour prendre la mesure d'une infrastructure que nous devrons subir quotidiennement et financer sur plusieurs décennies.

C'est pourquoi nous vous demandons :

Que la DREAL produise les éléments des surcoûts inévitables que devraient couvrir les collectivités, demandes d'échangeurs supplémentaires, aménagements indispensables à réaliser sur l'itinéraire de substitution et les réseaux secondaires du fait de la redistribution des trafics.

Nous vous demandons aussi expressément de rétablir cette vérité que la subvention d'équilibre serait de « 60 M€ **MINIMUM** » et non pas toute autre formulation erronée comme il a été imprimé dans L'article de l'Echo Républicain du 20 février dernier et encore dans l'article du 11 mars d'après les sources de la DREAL elle-même (si on en croit le journaliste).

Nous voulons continuer à apporter notre participation citoyenne à notre avenir avec le projet alternatif MOB28, au meilleur compromis besoin/coût et au bénéfice de tous, qui sécurise, fluidifie et coûte bien moins cher ...

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet de Région, l'expression de notre considération distinguée.